

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 10 février 2026****Délibération n°09/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 30 janvier 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Philippe BOUTY, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Gérard ROY.
Mesdames Virginie LEBRAUD, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU.
Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	9
Votants	11

Objet : Subvention EurekaTech 2026

Imaginée pour valoriser l'écosystème territorial, la Technopole EurekaTech Angoulême Cognac Charente, a été créée dans le but d'accompagner la création, la croissance et la venue d'entreprises innovantes sur l'ensemble du Département autour de filières stratégiques que sont l'Image Numérique et les Industries Culturelles et Créatives (ICC), l'industrie du process, la mécanique et l'électronique et enfin l'industrie du packaging, des spiritueux et du luxe.

Magelis a ainsi adhéré à la Technopole EurekaTech en qualité de membre fondateur comme stipulé dans la délibération n°18 du 09 mars 2018.

Le Conseil de Surveillance de la Technopole réuni le 15 décembre 2025 a validé les orientations stratégiques et opérationnelles et le budget prévisionnel pour 2026. Les échanges avec l'équipe de Magelis ont également permis de préciser les ambitions et les actions, listées ci-dessous, que portera EurekaTech au titre des ICC dans une logique de renforcement et de complémentarité avec les programmes portés par Magelis :

1/ Entrepreneuriat & Diversification :

- Renforcer la présence de la Technopole Eurekatech dans le quartier image et notamment en lien avec la pépinière Image et le Cnam-Enjmin.
- Poursuivre les actions visant à accompagner le financement des entreprises créatives/numériques par les partenaires institutionnels et bancaires
- Poursuivre et renforcer le programme WIZZ, l'incubateur dédié aux ICC
- Evaluer la faisabilité et la mise en œuvre d'un programme d'incubation complémentaire combinant ICC et diversification
- Accompagner les entreprises sur des événements de diversifications en complément des actions Magelis (journées des technologies immersives à Cognac et Angoulême, Salon Museum Expert, Industrie du Futur...)
- Participer et contribuer au dossier France 2030 de Magelis

2/ Plateforme technologique & Recherche

- Renforcer le lien avec l'écosystème de la recherche régionale.
- Evaluer les possibilités d'accueillir une plateforme technologique sur le territoire.
- Amplifier les échanges entre les centres de ressources régionaux vers l'écosystème de l'image numérique.

La Technopole Eurekatech et Magelis partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière ICC et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation des entreprises innovantes et leur développement économique.

Notre territoire dispose d'une maturité forte et la capacité d'Eurekatech à accompagner les entreprises et à animer la filière, associée au dynamisme, à l'expérience et à la reconnaissance nationale et internationale de MAGELIS, permettront à cette collaboration de faire évoluer la dynamique locale et l'ancrage des industries créatives d'Angoulême.

Pour mettre en place ces actions de collaboration, la Technopole Eurekatech sollicite Magelis pour un soutien financier de 30 000 € au titre de l'année 2026 (identique à celui de 2025), permettant de consolider les programmes de la Technopole, de poursuivre ses travaux en s'inscrivant dans une logique collaborative car les actions technopolitaines doivent permettre de densifier le soutien aux actions d'accompagnement de l'innovation et de l'entrepreneuriat sur le territoire de GrandAngoulême et de la Charente.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2026 est établi à 650 000 €. Les autres partenaires qui soutiennent Eurekatech sont :

Grand Angoulême	60%
Nouvelle Aquitaine Service Start-Up	15%
Magelis	5%
Grand Cognac	3%
Prestation / Cotisation / Partenariat	7%
GrandAngouleme (projet Mexique)	10%

Une convention financière établie entre Magelis et la Technopole Eurekatech viendra préciser les engagements réciproques au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- acceptent le soutien financier de Magelis à la Technopole Eurekatech Angoulême Cognac Charente, pour un montant de 30 000 €, au titre de l'année 2026,
- approuvent le principe et les termes de la convention financière afférente,
- autorisent Madame la Présidente à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.